

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20230502-20230501-DE
Date de télétransmission : 05/05/2023
Date de réception préfecture : 05/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 2 mai à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 20 avril 2023,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16
(dont 3 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT,
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU, Manuella REAUTE et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU
Absents excusés : Catherine PINEAU qui a donné mandat à Éric CUSEY
Christelle GIRAUD qui a donné mandat à Sylvie MOREAU
Florent TRUQUIN qui a donné mandat à Anne-Claire AUGEREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : Éric MILLET et Cécile THOMAS,

Secrétaire : Éric CUSEY

Affiché le 5 mai 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS CHALEUR POUR L'IMPLANTATION DE LA
CHAUDIÈRE À BOIS (délibération n° 2023-05-01)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet d'implantation de la chaudière à bois, pour un coût
estimé à 313 550,00 € HT,
Considérant le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de
5 200,00 € HT,
Considérant le coût de la maîtrise d'œuvre de 25 583,04 € HT, soit
Considérant la DETR accordée de 76 832 €,
Considérant la DSIL accordée de 28 812 €,
Considérant que le fonds chaleur peut être sollicité pour 40 % de
313 550 €, soit 125 420 €,

Considérant le plan de financement suivant :

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	Montant subvention
DETR	344 283,04 €	22,32	76 832 €
DSIL	344 283,04 €	8,37	28 812 €
Fonds chaleur	344 283,04 €	36,43	125 420 €
Autofinancement	344 283,04 €	32,88	113 219,04 €
TOTAL	344 283,04 €	100,00 €	344 283,04 €

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter le fonds chaleur auprès du conseil département pour les travaux d'implantation de la chaudière à bois déchiqueté et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,
Éric CUSEY

